

Régime alimentaire :  Aucun  Végétarien  Sans porc  Panier repas  
Uniquement pour les enfants ayant un P.A.I.

Compléter la liste des personnes autorisées à venir chercher l'enfant :  
(autres que les représentants légaux)

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Numéro de téléphone	Lien avec l'enfant

Signature des parents

### PIÈCES À FOURNIR :

#### DOSSIER SCOLAIRE

- Acte de naissance de l'enfant ou photocopie du livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (Attestation contrat d'électricité/gaz, facture d'eau, facture internet, quittance de loyer, appel de fond, ou assurance habitation)
- Photocopie des pages de vaccination du carnet de santé de l'enfant (pages 90 à 93)

#### DOSSIER PERISCOLAIRE

- Justificatif d'imposition 2020 sur les revenus 2019
- Un RIB (si vous choisissez le prélèvement automatique)

#### CAS PARTICULIERS

- Parents séparés : jugement relatif à la garde de l'enfant, planning de garde alternée + justificatif de domicile de l'autre parent
- Parent hébergé : Attestation d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeant + photocopie de la dernière taxe d'habitation + justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant + courrier au nom de l'hébergé à l'adresse de l'hébergeant.

Nom de l'enfant : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu : .....

Représentant légal 1 :  père  mère

Situation familiale :  Célibataire  Marié(e)  Pacsé(e)  Séparé(e)  Divorcé(e)

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu : .....

Adresse : .....

Téléphone : Portable ..... Domicile ..... Pro .....

E-mail : .....

Employeur (et ville) : .....

Représentant légal 2 :  père  mère

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu : .....

Adresse : .....

Téléphone : Portable ..... Domicile ..... Pro .....

E-mail : .....

Employeur (et ville) : .....

N° Allocataire CAF : .....  77  Autre département

Régime allocataire :  Régime général  MGEN  
 MSA  Régime Social des Indépendants

Nombre d'enfants à charge : .....

En cas de séparation des parents :

Garde alternée  Garde exclusive (représentant 1)

*Vous devez fournir le justificatif de domicile du représentant 2*

*Vous devez fournir le jugement de séparation et/ou le planning de garde alternée*

## DOSSIER SANTÉ DE L'ENFANT

Date du dernier vaccin diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP) : .....

Allergie : .....

Maladie : .....

Pour toute maladie ou allergie signalée, nous vous informons qu'il faudra mettre en place un **P.A.I.**

Protocole d'Accueil Individualisé avec le directeur d'école et le médecin.

Votre enfant est-il porteur de handicap :  Oui  Non

Votre enfant aura-t-il besoin d'un A.E.S.H. **Accompagnant des Elèves en Situation de**

Handicap Scolaire :  Oui  Non

## AUTORISATIONS

L'enfant peut-il être pris en photo/filmé et son image publiée sur les différents supports de communication de la ville (site internet, Le Serrisien, publications municipales, Facebook, etc.) ?

Oui  Non

# INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE 2021/2022

À compléter uniquement si vous souhaitez que votre enfant soit accueilli aux services périscolaires, au centre de loisirs le mercredi et durant les vacances scolaires

		PLANNING						
		7 h 00	8 h 30	12 h 00	14 h 00	16 h 30	18 h 00	19 h 00
Lundi		Accueil matin	Enseignement	Restauration scolaire	Enseignement	Étude	Accueil soir	
Mardi		Accueil matin	Enseignement	Restauration scolaire	Enseignement	Étude	Accueil soir	
Mercredi	Centre de loisirs	Arrivées échelonnées	Activités Temps libre	Arrivée départ	Repas	Activités Temps libre	Départs échelonnés	
Jeudi		Accueil matin	Enseignement	Restauration scolaire	Enseignement	Étude	Accueil soir	
Vendredi		Accueil matin	Enseignement	Restauration scolaire	Enseignement	Accueil soir		

■ Activités périscolaires      ■ Restauration scolaire  
■ Activités extrascolaires (centre de loisirs)

J'adhère à la facture en ligne :  Oui  Non

Retrouvez les tarifs sur l'espace famille [www.espace-citoyens.net/serris](http://www.espace-citoyens.net/serris)

*Pour bénéficier des tarifs de restauration scolaire et centre de loisirs au quotient familial, merci de fournir votre dernier justificatif d'imposition.*

## Extrait du règlement intérieur des services périscolaires / extrascolaires

- Les **réservations et annulations** pour les accueils périscolaires, la restauration scolaire et le centre de loisirs le mercredi sont possibles **au plus tard 3 jours (ouverts) à l'avance**.
- Le **centre de loisirs durant les vacances** doit être réservé au plus tard **3 semaines à l'avance**.
- Une pénalité sera appliquée en cas d'utilisation des services sans réservation préalable
- Seul un **certificat médical d'au moins 3 jours consécutifs** d'absence (au nom de l'enfant et fourni dans les 8 jours) permettra la déduction de services périscolaires pour la période concernée
- Les **retards seront pénalisés** financièrement : 15 € par retard.
- Vous disposez d'un **délai d'un mois pour régler votre facture** ou pour toute réclamation sur celle-ci.
- Vous devez être à jour de vos factures pour accéder aux services.

*Le règlement intérieur des services périscolaires et extrascolaires est disponible dans sa globalité depuis l'espace famille (onglet « infos pratiques »).*